

PROJET PEDAGOGIQUE



ACCUEIL DE LOISIRS
PRINTEMPS 2024

Ottmarsheim / Hombourg

Sommaire

I. Présentation de l'organisateur

| | | |
|----|---|----|
| 1. | Historique | 04 |
| 2. | La SPL | 05 |
| 3. | Territoire d'intervention et contexte local | 06 |
| 4. | Publics visés | 08 |
| 5. | Comités d'usagers | 09 |
| 6. | PEDT et Projet éducatif | 10 |

II. Présentation du site

| | | |
|----|----------------------|----|
| 1. | Diagnostic | 14 |
| 2. | Contexte | 14 |
| 3. | Historique | 14 |
| 4. | Principales missions | 15 |
| 5. | Publics accueillis | 15 |
| 6. | Locaux | 15 |

III. Objectifs **19**

1. Objectifs généraux
2. Objectifs intermédiaires
3. Objectifs opérationnels

IV. Encadrement **25**

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil **28**

| | | |
|----|--|----|
| 1. | Place de l'enfant | 28 |
| 2. | Accueil des enfants en situation de handicap | 29 |
| 3. | Relation avec les familles | 30 |
| 4. | Santé / hygiène | 31 |
| 5. | Activités / Projet d'animation | 31 |

| | |
|---|-----------|
| 6. Transport | 34 |
| 7. Vie quotidienne | 35 |
| 8. Rythme de la journée (temps d'accueil) | 42 |
| VI. Relation avec les partenaires | 44 |
| VII. Modalités d'évaluation | 44 |
| <u>ANNEXES</u> | 45 |
| • Annexe 1 : déclaration ACM (personnels) | |
| • Annexe 2 : Grille tarifaire | |
| • Annexe 3 : Programme | |

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s. Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de

France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devenant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration. A ce jour, la SPL Enfance et Animation est gérée par :

- Une présidente : Madame Josiane MEHLEN
- Une directrice générale : Madame Nathalie LAURENT

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais parents-assistantes maternelles et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille.

La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron, une pleine sportive
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multisports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Buta chimie, Euro glas, ...

4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

| | Bantzenheim | Chalampé | Hombourg | Niffer | Ottmarsheim | Petit-Landau |
|---------------------------------------|-------------|----------|----------|--------|-------------|--------------|
| < 3 ans (2013-2015) | 44 | 22 | 55 | 27 | 33 | 36 |
| de 3 à 5 ans (2012-2010) | 31 | 27 | 60 | 33 | 59 | 38 |
| de 6 à 10 ans (2009-2005) | 88 | 54 | 106 | 58 | 99 | 65 |
| de 11 à 17 ans (2004-1998) | 179 | 85 | 116 | 116 | 116 | 72 |

| | Total |
|-------------------------------------|-------|
| < 3 ans (2013-2015) | 217 |
| de 3 à 5 ans (2012-2010) | 248 |

| | |
|-------------------------------|-----|
| de 6 à 10 ans (2009-2005) | 470 |
| de 11 à 17 ans (2004-1998) | 684 |

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20). Le nombre de places disponibles paraît insuffisant aujourd’hui.

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 341 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : **87 enfants sur Niffer /Petit Landau**, 86 sur Hombourg, 86 sur Ottmarsheim et 91 sur Bantzenheim / Chalampé. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d’enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L’animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l’année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

5. Comités d’usagers

La SPL Enfance et Animation s’est dotée d’un outil essentiel : les comités d’usagers.

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- d’exprimer les besoins des usagers,
- d’émettre des avis sur le fonctionnement et l’organisation
- et d’accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d’usagers qui se réunit chaque Trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs

- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
 - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
 - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants

- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
 - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent

- Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et règlementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités,

et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période

d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

II. Présentation du site

1. Diagnostic

Afin de respecter les besoins liées aux différentes tranches d'âge des enfants, nous proposerons deux accueils différents : le site d'Ottmarsheim accueillera les enfants scolarisés actuellement en école maternelle et le site de Hombourg, les enfants scolarisés en école élémentaire.

2. Contexte

Le centre de loisirs de Printemps se déroulera du 22 avril au 03 mai 2024.

Horaires d'ouverture : 7h-18h30

Accueils échelonnés de 7h à 9h et départs échelonnés de 16h30 à 18h30.

3. Historique

- Accueil de loisirs OTTMARSHEIM

Le périscolaire de Ottmarsheim est issu de la concrétisation d'un projet de la Communauté de Communes PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Suite à une enquête sur la commune courant 2000, il a été décidé d'ouvrir une structure Périscolaire dans les locaux de la Communauté de Communes au 1er septembre 2001, gérée par une Maison des Jeunes et de la Culture, sous la Fédération des MJC 68.

La MJC se chargeait de l'organisation et gestion des activités périscolaires et des centres de loisirs destinées aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles de Ottmarsheim.

Il a été géré de 2001 à fin 2013, par l'Association MJC avant d'être repris par la SPLEA au 1er janvier 2014.

- **Accueil de loisirs HOMBOURG**

Le périscolaire de Hombourg a vu le jour en 1996 pour répondre au besoin de garde des familles. L'accueil s'effectuait le matin, le midi et le soir après l'école pour une vingtaine d'enfants et était géré par la MJC-MPT de Hombourg.

L'accueil des enfants s'est fait dans les locaux de la MJC/MPT jusqu'en janvier 2013 où les enfants ont pu intégrer le nouveau bâtiment périscolaire situé 15 rue du 5ème RSM. Au 1er janvier 2014, le périscolaire est repris par la SPLEA.

4. Principales missions

Notre mission principale est de proposer aux familles un mode de garde sécurisant et accueillant où la prise en charge de l'enfant est quotidiennement réfléchi afin de garantir aux familles un accueil de qualité.

L'enfant doit se sentir à l'aise et le parent rassuré de le savoir dans notre structure car n'oublions pas que dans confier, il y a confiance.

Les personnels formés, accompagnent les enfants au quotidien et s'assurent de toujours donner du sens à l'action menée.

L'équipe d'animation est attentive aux besoins et envies des enfants et réalisent le planning d'activités en lien avec leurs observations.

5. Publics accueillis

Pour notre centre de loisirs de Printemps 2024, nous pourrions accueillir jusqu'à 76 enfants de 3 à 11 ans sur l'ensemble des deux sites.

Cet accueil est adressé à tous les enfants de la M2A ainsi qu'aux extérieurs.

6. Locaux

- **Accueil de loisirs OTTMARSHEIM**

Le périscolaire de Ottmarsheim se situe au centre du village, à proximité des deux écoles et face au collège.

C'est un bâtiment plain-pied de 860m², avec un espace extérieur fort appréciable, qui comprend :

Un espace prévu pour l'accueil des enfants :

Un sas d'entrée : (divers panneaux d'affichage + sur chaussures + solution hydro alcoolique). Chaque matin et chaque soir, un animateur est présent afin d'y accueillir les parents.

Un couloir : des rangées de crochets + étagères pour leurs affaires.

Des sanitaires : wc/urinoirs + lavabos adaptés à la taille des enfants

Un réfectoire : capacité maximale pouvant accueillir 90 enfants.

Une paroi mobile permettant de scinder cet espace : un réservé à la restauration (+ cuisine pédagogique), un aux jeux symboliques ainsi qu'un espace de motricité (parcours de psychomotricité installé).

La salle des rêveurs : Espace détente avec coin lecture, tapis, coussins, jeux de société, salle de sieste pour les petites sections (+espace Snoezelen).

La salle des petites mains : Salle prévue pour les ateliers bricolages, activités manuelles en tous genres (peinture, dessins, collages...).

La salle des z'Anim : Réservée à l'équipe d'encadrement pour les réunions ou pour les temps de pause- une salle d'archive s'y trouve également.

Ces espaces seront modifiables selon les souhaits et envies des enfants.

Les extérieurs et espace de rangement : consacré aux jeux d'extérieurs, du matériel sportif, de jardinage et de camping et de l'ensemble des malles pédagogiques et des jeux servant davantage en ACM.

Des tables et bancs en bois sous la terrasse couverte qui contourne le bâtiment nous permettent de proposer les repas/goûters à l'extérieur lorsque le temps le permet.

Deux jeux directement peints sur le revêtement extérieur- un jeu des petits chevaux et une marelle.

Une partie « salariés » (porte fermée)

Des sanitaires adultes : ainsi qu'une douche permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Attenante aux deux espaces équipées (cuisine pédagogique et réfectoire) aux normes en vigueur.

Un accès donnant sur l'extérieur pour la livraison des denrées par le traiteur ainsi qu'un local poubelle (poubelles pour les ordures et 3 poubelles pour favoriser le tri sélectif au sein de la structure), enfin une réserve (étagères de rangement).

- Accueil de loisirs HOMBURG

Le bâtiment périscolaire se situe à la sortie du village (dans la direction de Petit-Landau) en face du complexe sportif Gilbert Rusch et à côté de la MJC-MPT et de la salle des fêtes.

C'est un bâtiment plain-pied de 625m² qui comprend :

Un espace prévu pour l'accueil des enfants :

- Un sas d'entrée : chaque matin et chaque soir, un animateur est présent afin d'y accueillir les parents.

- Un hall d'entrée : c'est un lieu spacieux où se trouvent les rangées de crochets pour les affaires des enfants.

De grands arbres décorent ce hall et les enfants peuvent s'installer autour. Des espaces bibliothèque agrémentent ce lieu ainsi que deux tables pour un atelier libre de coloriage + divers jeux fabriqués par l'équipe d'animation.

- 2 espaces sanitaires filles / garçons : une douche est également disponible dans cet espace en cas d'incident. Deux toilettes pour personne à mobilité réduite sont également à disposition dans les deux sanitaires. Différentes tailles de vasques favorisent l'autonomie pour le lavage des mains.

- La salle de restauration : c'est un espace convivial avec mobilier adapté à la taille des enfants. Une cuisine pédagogique adaptée est disponible dans ce lieu et permet de cuisiner aux côtés des animateurs.

Cette salle est utilisée pour tous les temps de restauration (collation, déjeuner et goûter).

- 2 espaces de jeux :

- Espace dédié aux jeux symbolique, de construction...
- Espace dédié aux jeux de société, puzzles...

- un espace de créativité pour les activités manuelles... C'est une salle facilement transformable grâce aux tables sur roulettes.

- une salle de sieste (espace Snoezelen, pendant les temps libres et temps calmes).

- En extérieur : un box de rangement consacré aux jeux extérieurs, au matériel sportif, jardinage + 2 petites tonnelles pour être à l'abri.

Nous pouvons aussi profiter du city : espace de jeux / sportif réalisé par la commune.

Ces espaces seront modifiables selon les souhaits et envies des enfants.

Pour les salariés :

Les lieux à destination des salariés et/ou dangereux pour les enfants sont signaler par des smileys.

- Les sanitaires adultes
- La buanderie où sont installés le lave-linge et le sèche-linge,
- Les vestiaires adultes (vestiaires métalliques)
- Une cuisine
- Un local poubelle
- La salle de pause
- Les bureaux

III. Objectifs

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

| PROPOSER, EN TOUTE SECURITE, UN MODE DE GARDE DE QUALITE, UN TEMPS DE DETENTE ET UNE COUPURE PAR RAPPORT AU TEMPS SCOLAIRE | | |
|---|---|---|
| <u>Objectifs intermédiaires</u> | <u>Objectifs opérationnels</u> | <u>Critères d'évaluation</u> |
| Garantir du personnel compétent, de qualité qui se forme régulièrement | <ul style="list-style-type: none"> • Se sentir en sécurité et en confiance auprès du personnel encadrant | <ul style="list-style-type: none"> • Comportement des enfants (se confient-ils, se sentent-ils rassurés ? en confiance ?) • Retour des enfants pendant le forum • Contact enfants/animateurs • Les enfants s'insèrent-ils facilement dans la vie du centre ? |
| <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation du personnel à diverses formations (diplômantes, sur l'enfant, sur la sécurité : PSC1, SST...) • Etre disponible et à l'écoute de l'enfant • Animateur de chaque service garantissant un repère humain pour les enfants accueillis | | |
| <p>Permettre à l'enfant d'exprimer ses envies, ses besoins, tout en garantissant le libre choix</p> <p>Permettre à l'enfant de passer un réel moment de détente</p> <p>Garantir des temps d'animation (« jouer à... », « faire semblant », « imaginer que... »)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir s'exprimer et choisir son activité/jeu • Se détendre, se reposer • Participer à diverses activités et découvertes • S'évader, oublier le quotidien à travers les temps d'animation et de jeux • (pour les maternels) prendre le temps | <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants s'expriment-ils ? • Se sentent-ils libres d'accéder aux différents jeux/espaces de jeux ? • Le rythme de la journée a-t-il été modifié selon les besoins et envies des enfants ? • Comportement des enfants ? • Qualité des retrouvailles avec le parent • Participation et ambiance durant les animations |

| | | |
|--|------------------------|--|
| Permettre aux maternels de prendre le temps de découvrir ce bâtiment | de trouver ses repères | <ul style="list-style-type: none"> • Retour forum |
| <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'espace (coins de jeux, coins calme...) • Itinérance ludique le 1^{er} jour (maternels) • Aménagement réalisé avec les enfants • Variété des jeux et lieux (symbolique, construction, lectures...) • Variété des activités proposées • Projet d'animation • Etre à son écoute | | |

| PERMETTRE A L'ENFANT DE VIVRE UN TEMPS DE LOISIRS, DE VACANCES, DE PLAISIR | | |
|--|--|---|
| <u>Objectif intermédiaire</u> | <u>Objectifs opérationnels</u> | <u>Critères d'évaluation</u> |
| <p>Accueillir les enfants dans un cadre agréable en leur permettant de participer à divers jeux/activités</p> <p>Veiller à la variété des activités proposées</p> <p>Garantir une souplesse dans le rythme de la journée</p> <p>Permettre à l'enfant d'exprimer ses envies, ses besoins, tout en garantissant le libre choix</p> <p>Proposer divers temps d'animation / grands jeux</p> <p>Favoriser les animations en extérieur</p> | <ul style="list-style-type: none"> • S'intéresser à divers jeux/activités • Prendre du plaisir et partager un temps de loisirs au sein de la collectivité • Prendre le temps de vivre ses vacances • S'amuser /découvrir / voyager à travers l'imaginaire • Profiter un maximum de l'extérieur (bouger, jouer, grandir) | <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants trouvent-ils tous un jeu ? une activité ? une occupation ? de l'amusement ? des rires ? • Y a-t-il des échanges entre eux ? • Demandent-ils à prolonger le temps libre/calme • Comportement des enfants • Etat de fatigue ? • Attitude des enfants durant les temps d'animation / bien être ? amusement ? rires, sourires ? • Investissement de l'extérieur |

Moyens :

- Aménagement des espaces de jeux (variété des espaces + jeux)
- Varier temps d'activités dirigées/libres
- Etre à l'écoute des enfants
- Favoriser les relations entre les enfants
- Veiller à la diversité des activités proposées
- Temps d'animation
- Souplesse dans le rythme de la journée (adaptation de l'équipe d'animation)

PERMETTRE A L'ENFANT D'APPROFONDIR SES CONNAISSANCES ET DE DEVELOPPER SA CURIOSITE DANS LES DOMAINES CULTURELS, ARTISTIQUES ET SPORTIFS

| <u>Objectif intermédiaire</u> | <u>Objectifs opérationnels</u> | <u>Critères d'évaluation</u> |
|---|--|---|
| Proposer un projet d'animation sur l'art / sorties Faire découvrir à l'enfant les domaines de l'Art, de la Culture et des artistes Favoriser la découverte des lieux environnants | <ul style="list-style-type: none">• Découvrir certains lieux de la bande rhénane• Découvre différentes formes d'art (sculpture, peinture, musique, spectacle vivant, cinéma...) | <ul style="list-style-type: none">• Implication des enfants dans le projet ?• Connaissance de plusieurs œuvres d'art |

Moyens :

- Projet d'activité sur l'art
- Sorties : Kunsthall, Mause Vauban, musée des beaux-arts, plaine sportive Niffer, médiathèque Bantzenheim, AS Chalampé, cinéma de Kembs
- Planning d'activités

DEVELOPPER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

| FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE DE L'ENFANT DANS LE RESPECT DES BESOINS ET DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE AGE | | |
|---|--|--|
| <u>Objectifs intermédiaires</u> | <u>Objectifs opérationnels</u> | <u>Critères d'évaluation</u> |
| <p>Veiller au rythme et besoins en fonction des tranches d'âges</p> <p>Impliquer les enfants dans les tâches de la vie quotidienne</p> <p>Sensibiliser les enfants aux règles d'hygiène</p> <p>Encourager l'autonomie</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir manger à son rythme • Etre attentif à sa propre hygiène, avoir les bons réflexes • Etre acteur lors des tâches de la vie quotidienne • Etre autonome (habillage, rangement de ses affaires, activités...) | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité et durée des temps de repas • S'impliquent-ils dans les tâches de la vie quotidienne ? • Sont-ils attentifs aux règles d'hygiène (réflexe de se laver les mains avant le repas, après les WC, après mouchage... ?) • Etat du couloir et des casiers ? • Degré d'autonomie durant les activités • Nombre d'enfants qui se sont impliqués dans la mise en place de jeux, durée + investissement |
| <p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une organisation ludique pour les tâches de la vie quotidienne • Casier individuel + chaussons + espace + activités réfléchies par les animateurs qui laissent la place à l'autonomie • Mise en place d'affichages ludiques pour encourager aux règles d'hygiène (COVID-19) | | |

PERMETTRE A L'ENFANT D'ETRE ACTEUR DE SA VIE

| <u>Objectifs intermédiaires</u> | <u>Objectif opérationnel</u> | <u>Critères d'évaluation</u> |
|---|--|---|
| <p>Encourager les enfants à faire leurs propres choix</p> <p>Laisser la place à la spontanéité</p> <p>Permettre aux enfants d'identifier leurs émotions</p> <p>Permettre aux enfants de s'exprimer et de se sentir reconnu, écouté au sein de la collectivité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir s'exprimer au sein de la collectivité, exprimer ses ressentis, besoins, sa créativité • Choisir son activité • Participer à la création des règles de vie du centre • Pouvoir identifier ses émotions, verbaliser • Découvrir les émotions à travers l'art | <ul style="list-style-type: none"> • Peuvent-ils tous s'exprimer au sein du groupe ? • Retours lors du forum • Se sentent-ils écoutés ? • Peuvent-ils réaliser les activités de leur choix ? • Identification des émotions ? • Nombre de conflits |

Moyens :

- Monstres des émotions, pots
- Supports visuels arts / émotions
- Disponibilité de l'animateur
- Forum
- Planning d'activités détaillé

FAVORISER LA CREATIVITE ET L'IMAGINAIRE DE L'ENFANT

| <u>Objectif intermédiaire</u> | <u>Objectif opérationnel</u> | <u>Critères d'évaluation</u> |
|---|--|--|
| <p>Mettre en place des lieux + outils + activités favorisant la créativité de l'enfant</p> <p>Laisser la place à la spontanéité de l'enfant</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Imaginer, construire, créer, rêver, s'exprimer • Se laisser porter par les animations • Manipuler différentes matières • Développer la motricité fine | <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants investissent les différents coins de jeux ? • Sont-ils dans le « faire semblant », jeux de rôles ? • Participation active aux animations |

| | | |
|---|---|--|
| <p>Proposer diverses activités créatives, (animateurs déguisés) temps d'animation encourageant l'imaginaire de l'enfant,</p> <p>Permettre aux enfants de manipuler différentes matières</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender différentes techniques (déchirage, collage...) • Créer et observer des œuvres célèbres | <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt porté à l'art, aux oeuvres |
|---|---|--|

Moyens :

- Variété des jeux/activités proposés
- Place aux jeux symboliques (dinettes, costumes, miroirs...)
- Plusieurs activités / jeux de société basés sur l'imaginaire
- Affichage d'œuvres
- Visite Mauseum Vauban (street art)
- Visite Kunsthalle (centre d'art Mulhouse)
- Visite musée des beaux-arts à Mulhouse

CONSOLIDER L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITE ET LA SOCIALISATION

| FAVORISER LES ECHANGES ET LES EXPERIENCES ENTRE LES ENFANTS | | |
|---|--|--|
| <u>Objectif intermédiaire</u> | <u>Objectifs opérationnels</u> | <u>Critères d'évaluation</u> |
| <p>Créer un lieu d'échange et de communication</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Echanger, partager des avis, des conversations, des temps de jeux • Respecter la parole de chacun | <ul style="list-style-type: none"> • S'écoutent-ils ? niveau sonore dans les différentes salles ? • Y a-t-ils de nombreux échanges ? • Nombre et qualité des échanges lors des forums • Connaissent-ils les prénoms des autres enfants ? • Vont-ils facilement les uns vers les autres ou restent-ils par affinités ? |

Moyens :

- Discours et attitude de l'adulte
- Aménagement de l'espace (disposition des tables + espaces de jeux)
- Forum

IV. Encadrement

L'équipe d'encadrement pour l'ACM de Printemps est composée de plusieurs professionnels (voir fiche complémentaire, annexe 1).

Direction + adjointe :

- DRZYTEK Claire (DEEJE, BAFD), assistante sanitaire, présente sur Ottmarsheim
- PAOLINI Sara (BPJEPS), assistante sanitaire, présente sur Hombourg

Missions des différents membres du personnel

-la directrice :

- **Mission 1**
 - Coordonner l'ensemble des sites d'accueil (Ottmarsheim + Hombourg)
 - Coordonner les actions menées par des professionnels et/ou de bénévoles travaillant dans plusieurs domaines ou plusieurs sites d'intervention
 - Exercer, par délégation de la Directrice Générale, la gestion administrative et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines
 - Responsable d'une ou plusieurs équipes d'animation
 - Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation en vigueur
- **Mission 2**
 - Traduire en actions concrètes les objectifs du projet éducatif

- Concevoir et développer les projets. Evaluer les actions
- Participer au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement
- **Mission 3**
 - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

-la directrice-adjointe :

- **Mission 1**
 - Diriger les accueils de loisirs durant les vacances scolaires et, en cas d'absence du directeur, l'accueil périscolaire dans le cadre de la réglementation en vigueur
 - Est responsable de la définition des moyens à mettre en œuvre, de l'organisation matérielle, de la gestion financière et de l'encadrement des activités dont il a la charge, est responsable des différents intervenants et/ou bénévoles ainsi que du suivi, de l'évaluation de son action et du respect du projet
 - Peut être responsable d'un secteur : jeunes, enfants...dont il coordonne les actions
 - Assure parfois alternativement un travail d'animation et de suivi individuel
- **Mission 2**
 - Participe à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif et/ou pédagogique et le développe
- **Mission 3**
 - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
 - Intervient dans des domaines et pour des publics divers : activités de loisirs, accompagnement social de type insertion, santé, logement, animation de quartier, médiation...

- Travaille avec les partenaires concernés par son domaine d'intervention ou son projet

-les animateurs :

- **Mission 1**

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
- Encadrer les enfants sur les différents temps de la journée

- **Mission 2**

- Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la société
- Organise matériellement l'activité qu'il encadre, soit sous la responsabilité d'un professionnel confirmé, soit en rendant compte à son supérieur
- Peut être amené, selon son expérience et sa qualification, à définir les moyens qu'il met en œuvre, à participer au montage des dossiers

- **Mission 3**

- Participer à la vie de la structure

-les maîtresses de maison :

- **Mission 1**

- Assurer l'entretien et le rangement des locaux par des opérations simples
- Préviens les anomalies courantes
- Veille au respect des normes HACCP
- Se charge de la réception des aliments, remise en température, mise en plat (tout en respectant les protocoles)

- **Mission 2**

- Participer au respect des lieux

- **Mission 3**
 - Assurer un accompagnement éducatif

Durant ce centre, notre équipe sera renforcée par deux stagiaires : une stagiaire pratique BAFA ainsi qu'une stagiaire BUT ASSC (animation sociale et socioculturelle). L'équipe de direction se chargera de leur suivi et assurera son rôle de formation auprès de ces futures professionnelles. Un tuteur pour chaque stagiaire a été nommé.

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil

1. Place de l'enfant

L'enfant est au cœur du sujet. Pour chaque temps d'accueil, la place de l'enfant est réfléchi régulièrement avec l'ensemble de l'équipe.

L'enfant est pris en compte dans sa globalité afin de garantir un accueil personnalisé. Les familles peuvent entrer dans nos accueil afin d'accompagner leur enfant et garantir la transition avec les professionnels. Cela permettra à l'enfant de se sentir davantage en sécurité avant le départ de son parent.

L'accueil de loisirs est un lieu de vie, de relations, d'apprentissages qui passent principalement par la notion de jeu. Nous sommes garant de son bien-être, de sa sécurité physique, morale et affective. Nous veillons à respecter leur rythme tout en étant à l'écoute des besoins et envies de chacun.

Nous veillons à son intégration sociale (éducation par la citoyenneté) : le savoir vivre ensemble tout en favorisant la connaissance des autres et le respect des différences.

L'enfant pourra s'alimenter sainement, se détendre, se reposer, créer, jouer, se dépenser...

Plusieurs espaces de vie sont mis à sa disposition. Ces espaces sont réfléchis afin de favoriser la découverte par le jeu (jeu symbolique, créativité, spontanéité...)

Durant ce centre de loisirs, diverses activités sont proposées. Nous veillons à varier les types d'activités en fonction des besoins et capacités liés aux différentes tranches

d'âges, mais aussi en fonction de leurs envies. L'important est que chaque enfant puisse y trouver son compte.

2. Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

... sans caractère contraignant :

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés

de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « enfant-différent.org »

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous pouvons accueillir des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils.

De plus, un partenariat avec l'Association « Enfance Plurielle 68 » (=centre de ressources pour l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements et lieux d'accueil collectif de droit commun) a été mis en place.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

3. Relation avec les familles

objectif :

- tout mettre en œuvre pour favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents

↳ communication avec les familles principalement durant les temps de transmission les matins/soirs

↳ animateur référent lors de chaque accueil (matin/soir)

- s'assurer que les parents sont informés

↳ mise à disposition du projet pédagogique et éducatif

↳ lecture et signature du règlement intérieur

↳ affichage du planning d'activités + journée type

↳ diffusion d'informations concernant l'organisation du centre (détails activités...)

↳ affichage régulier de panneaux photos (vie collective, activités, sorties...)

↳ veiller à une attitude bienveillante, tenue et vocabulaire corrects

4. Santé / hygiène

Assistantes sanitaires: DRZYSTEK Claire / PAOLINI Sara

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence des assistantes sanitaires, plusieurs membres de l'équipe (étant formé au S.S.T ou sensibiliser aux 1ers secours, PSC1) sont en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu) + spécificités médicales. De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmierie + transmissions aux familles.

Plusieurs trousse de premiers secours sont systématiquement emmenées lors d'une sortie ainsi que le classeur des fiches sanitaires.

Les trousse mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes établies par Jeunesse et Sport et vérifiées tous les mois.

Pour les plaies graves, l'équipe sera en capacité de prodigués les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contacté.

Un PAI peut aussi être mis en place en fonction des besoins médicaux des enfants.

5. Activités

L'observation est l'outil essentiel à la mise en place d'une activité et/ou un temps d'accueil. C'est en observant les enfants dans leurs jeux, leurs comportements, leurs relations, leurs acquisitions que nous pourrons décrypter les besoins exprimés par ceux-ci. Lorsque ces besoins sont évalués, nous pouvons ensuite réfléchir aux objectifs à mettre en place lors de nos différents accueils.

Les activités sportives, créatives, musicales ou d'autres activités structurées sont bénéfiques au développement physique, cognitif et social des enfants. Pour autant, ils ont aussi besoin de temps non structurés : pour rêvasser, pour organiser leur temps comme ils le souhaitent, pour découvrir par eux-mêmes, pour observer, pour consolider de manière inconsciente des apprentissages, pour créer... Juste laisser

l'esprit divaguer de temps en temps est bon pour la santé mentale. L'ennui peut avoir un impact positif sur la créativité. Les enfants n'ont pas besoin d'être constamment stimulés ni divertis.

Afin d'investir l'équipe d'encadrement dans la création de ce centre de loisirs, nous avons sollicité l'ensemble des professionnels afin de recueillir leurs observations sur chaque site. De plus, afin de proposer un centre et des objectifs qui répondent au plus près aux envies, souhaits et besoins des enfants, nous avons aussi réalisé un questionnaire à destination des enfants de nos différents sites.

✓ Les observations / constats de nos différents centres

Attentes des enfants pour un ACM (idem pour les animateurs) :

- Bien manger (aspect visuel notamment, équilibre alimentaire),
 - *voir pour préparer des repas, créer une brigade de cuisinier qui viendraient aider notre maîtresse de maison à valoriser la présentation des plats, mise des tables..., partir sur des spécialités culinaires*
- Amusant
 - *Musique, rythme vacances, légèreté, curling, affinités, copains, journée fun, grand jeu, déguisements, imaginaire, délires, fête spontanée où les enfants deviennent acteurs*
- Repos :
 - *Le rythme est différent que celui du péri, bien travailler la journée type en y incluant des temps plus larges, prendre en compte les besoins individuels des enfants en travaillant notamment sur le libre choix et l'aménagement de l'espace. Importance du relationnel animateur / enfant, ces relations sont souvent différentes durant les centres car nous pouvons plus nous poser à leurs côtés, échanger, partager, discuter, écouter...*
- Nature / extérieur :
 - *S'oxygéner, sortir dans les environs (**bande rhénane...**), découvrir le patrimoine culturel environnant, participer à des sorties...*
- Créer / découvrir :
 - *Fresque à réaliser sur les murs dans les périscolaires (Hombourg et Ottmarsheim) afin de personnaliser ces accueils comme centres de loisirs aussi = **activité innovante***

- Imaginer/rêver :
 - *Déguisements, apporter de la spontanéité (lors de forums, lancement des activités...), théâtre (**arts visuels**), match d'improvisation...*
- Bien-être :
 - *Ne pas se sentir juger (aussi bien entre les enfants que les adultes).*
- Autonomie :
 - *Valoriser et rendre acteur chaque enfant notamment dans les tâches de la vie collective et quotidienne. Valoriser la communication (CNV dans le cadre de conflits...). Autonomie de l'équipe, confiance de la direction.*
- **Partage d'observations sur les enfants des différents services**
 - **3-6 ans** : ils sont très curieux, mais parfois « trop infantilisés », se comportent comme des tout petits, manque d'autonomie +++, morsures, difficultés dans la gestion du langage et des émotions, la barrière de la langue est souvent très compliqué à gérer
 - *Mise en place de supports pour les émotions*
 - **6-8 ans** : il y a un travail à faire avec les 6 ans (CP), travailler notamment sur leur autonomie, il faudrait les responsabiliser davantage, les valoriser comme des grands et plus des grandes sections de maternels.
 - *Voir pour mettre en place un projet particulier pour cette tranche d'âge, les valoriser*
 - **9-11 ans** : sur certains sites, les professionnels observent beaucoup de violence, manque de respect entre eux mais aussi envers les adultes, sur d'autres sites, cela se passe nettement mieux, des pré-ados qui demandent à se retrouver entre eux, mais aiment aussi profiter de l'affinité avec l'adulte, afin de pouvoir partager / échanger.
 - *Voir pour travailler autour de la dynamique de groupe, faire une sensibilisation sur le harcèlement, poser un cadre ferme et sécurisant pour eux (stabilité du professionnel les accompagnants). Mettre en place des temps privilégiés si possible ainsi que 2 passerelles AJT comme d'habitude. Faire des « fiches signalétiques » afin de valoriser les points communs...*

✓ **Le projet d'animation**

Thème du centre : « ART'CROCHEZ-VOUS ! ».

L'art regroupe les œuvres humaines destinées à toucher les sens et les émotions du public. Il peut s'agir aussi bien de peinture, sculpture, théâtre, vidéo, photo, dessin, littérature, musique, danse...

Ce projet a pour objectif de développer la créativité, la curiosité et l'intérêt des enfants aux arts par la pratique de ceux-ci.

La classification la plus courante et actuelle des arts consiste à en différencier principalement 7 :

- l'architecture,
- la sculpture,
- la peinture,
- la musique,
- la poésie (et littérature),
- le spectacle vivant (théâtre, cirque)
- le cinéma

6. Transport

Plusieurs sorties sont prévues durant ces vacances :

- Lundi 22/04 : sortie à la KUNSTHALLE à Mulhouse (centre d'art) = bus
- Mardi 23/04 : sortie au cinéma de Kembs = bus + 2 minibus
- Mercredi 24/04 : sortie à la médiathèque de Bantzenheim = 3 minibus
- Jeudi 25/04 : passerelle, sortie accrobranches à Kruth = 1 minibus
- Lundi 29/04 : sortie au musée des beaux-arts à Mulhouse = bus
- Mardi 30/04 : sortie à Neuf-Brisach (musée du street art) = 3 minibus
- Jeudi 02/05 : sortie à la plaine sportive à Niffer = 3 minibus
- Vendredi 03/05 : initiation basket à Chalampé = 3 minibus

7. Vie quotidienne

- **L'accueil / le départ**

Le matin un accueil échelonné est assuré de 7h à 9h. Un animateur se chargera de l'accueil des familles jusqu'à 9h

Prendre le temps d'échanger avec le parent afin de lui permettre de se dire « mon enfant va passer une bonne journée, je resterai bien avec vous » ☺

L'objectif est donc d'accueillir les familles en prenant un temps d'échange, veiller à l'introduction de l'enfant dans le groupe.

Sur Ottmarsheim, lors de leur arrivée le matin, les enfants auront à leur disposition plusieurs pots représentant les émotions : peur, colère, tristesse, joie, sérénité, amour. Ces pots seront accompagnés par de petites peluches qui représentent chaque émotion (les monstres des émotions) ainsi que de petits papiers représentant la couleur de chaque émotion.

Les enfants pourront signaler leur état d'esprit/émotion dès leur arrivée, mais aussi tout au long de la journée.

Nous demandons aux parents de ne pas emmener leur enfant après le temps d'accueil afin de respecter et de ne pas interrompre le déroulement des activités. Les parents doivent s'assurer de la prise en charge de leur enfant par l'équipe.

Tous les membres du personnel sont à la disposition des parents pour d'éventuelles informations, échanges et propositions diverses.

Les familles devront avoir quittées le service à 18h30.

- **objectifs intermédiaire et opérationnel**

- favoriser la place de l'individu dans le groupe
 - trouver sa place au sein de la collectivité

Dès son arrivée dans la structure, chaque enfant a à sa disposition un casier dans lequel il peut ranger ses affaires (veste, chaussures, doudou...). Les chaussons des enfants sont également placés dans ses casiers pour leur permettre une certaine autonomie.

L'animateur d'accueil est attentif à l'introduction de l'enfant dans le groupe déjà présent. L'enfant pourra choisir librement son jeu.

Vers 17h45, tous se regroupent dans une salle de jeux, afin d'encourager le retour au calme avant l'arrivée des derniers parents. Les animateurs veilleront à proposer des jeux plus calmes.

A leur arrivée, les parents sont accueillis par un membre de l'équipe, qui transmet les informations quant à la journée de leur enfant. Il veillera à ce que l'enfant retrouve son parent dans les meilleures conditions possibles.

- Critères d'évaluation

- Climat des arrivées/départs ?
 - Les enfants s'approprient-ils leur casier ?
 - Arrivent-ils à s'insérer facilement dans les espaces de jeux ?
 - Vont-ils facilement vers les autres enfants ?
 - Climat des retrouvailles avec les parents ?
 - Les familles s'intéressent-elles aux supports émotions ? Sont-elles informées ?

- **Les temps libres/calmes**

- **objectifs intermédiaires et opérationnels**

- favoriser le libre-choix tout en respectant les besoins et rythmes de l'enfant
 - évoluer librement à travers les différents pôles de jeux
 - choisir son jeu en fonction de ses besoins et envies
- favoriser l'autonomie et la responsabilité
 - être garant du jeu que je prends

Ils ont leur place à différents moments de la journée (accueil du matin, avant et après le repas, après le goûter).

C'est à cette occasion que les enfants peuvent partager des temps de jeux libres entre eux ou avec les animateurs les accompagnants. Certains cherchent à se dépenser aux travers notamment de jeux extérieurs, d'autres préfèrent écouter des histoires.

Le jeu a un rôle structurant dans le développement de l'enfant. Il se construit et développe ses acquisitions sociales notamment par le biais du jeu symbolique.

Ces temps sont importants dans le déroulement de la journée car ils permettent de débiter et de terminer une journée.

L'enfant peut évoluer librement à travers les différents pôles de jeux et choisir sa salle de jeux (jeux de construction, dinette, voitures, poupées, jeux de société...)

Le temps calme proposé après le repas permet de favoriser la digestion, les enfants peuvent jouer à des jeux plus posés (jeux de société, lecture, Snoezelen...). A la demande des enfants ou en fonction des observations de l'équipe, il peut leur être proposé un temps de relaxation ou une vidéo.

✓ Jeu libre

Quand les adultes planifient à l'excès le temps des enfants, ceux-ci n'ont plus la possibilité de l'organiser ni de le gérer eux-mêmes pour faire les activités qu'ils souhaitent et dont ils ont naturellement besoin. Il faut redonner du temps aux enfants, afin de leur offrir des espaces où ils puissent assimiler les connaissances, vivre, connaître, apprendre et construire leurs propres apprentissages.

Les jeux sont des médiateurs essentiels à la construction d'une vie autonome, affective, intellectuelle et culturelle.

Plus les objets sont réalistes, plus l'enfant va investir les coins de jeux d'imitation (exemple de la dinette agrémentée par nos objets du quotidien + déguisements + miroirs). L'aménagement de l'espace prend donc toute son importance. Nous veillons à proposer différents coins de jeux tout en étant attentifs à leur disposition, espace. Plus l'enfant grandit, plus il aura besoin d'espaces clos, « cachés » de l'adulte, pour lui permettre de réaliser ces jeux symboliques.

L'enfant est responsable du jeu qu'il utilise. C'est pourquoi, nous lui demandons de bien vouloir remettre en état le jeu ou jouet qu'il a utilisé.

Le temps libre a donc d'immenses bénéfices :

- L'accès à l'autonomie
- Le plaisir de vivre
- La connaissance de soi et des autres à travers le jeu
- Le développement de la créativité
- L'acquisition et la consolidation de certains apprentissages fondamentaux
- L'espace pour discerner et considérer les problèmes ou situations rencontrées

- Critères d'évaluation

- Les pôles de jeux sont-ils tous investis ?
- Etat des jeux le soir
- Demandent-ils à prolonger le temps de jeu libre ?
- Les constructions sont-elles nombreuses ? demandent-ils à les laisser en place ?
- Les enfants sollicitent-ils beaucoup l'adulte ou jouent-ils plus entre eux ?

- **Les repas/goûters**

Sur chaque site, les enfants mangeront ensemble dans le réfectoire.

Le mobilier est adapté à la taille des enfants. Les plus petits peuvent se diriger aux tables adaptées.

Les enfants peuvent choisir librement leur place en fonction de leurs affinités.

- **objectifs intermédiaires et opérationnels**

- faire du repas un lieu d'échange et de communication, un moment agréable, convivial et détendu, un lieu d'apprentissage et de découverte
 - échanger, partager des avis avec les personnes présentes à sa table

- être capable de respecter la parole de chacun en s'écoutant les uns les autres et en étant vigilant au niveau sonore dans la salle de repas
- sensibiliser les enfants aux besoins d'hygiène (désinfections des mains avant le repas, après mouchage, en sortant des WC,...)
 - être attentif à sa propre hygiène, avoir les bons réflexes
- responsabiliser l'enfant dans les tâches de la vie collective (débarrassage et nettoyage des tables)
 - être acteur lors des tâches de la vie quotidienne
- éveiller les enfants au goût en les encourageant à goûter un peu de tout (ex : un petit pois...) sans le forcer
 - goûter un peu de tout
- veiller à l'alimentation de chaque enfant
- veiller à l'équilibre alimentaire
- favoriser l'autonomie
 - se servir seul
 - (pour les plus petits) s'habiller et se déshabiller seul
 - (pour les plus petits) aller aux WC seul
 - ranger ses affaires à son casier
- rendre l'enfant acteur, l'encourager à s'exprimer sur sa vie au périscolaire, l'encourager à la proposition d'activités
 - pouvoir s'exprimer et donner son avis sur sa vie au sein de la collectivité

Les adultes mangent en même temps que les enfants.

- Critères d'évaluation

- Climat du repas : ambiance détendue ? Pas trop sonore ?
 - Les enfants communiquent-ils entre eux ? S'écoutent-ils ?
 - Prennent-ils des initiatives pour s'organiser au sein de la collectivité ?
Pour faciliter la vie en collectivité ?
 - Sont-ils volontaires pour les tâches de la vie quotidienne ?

- Sont-ils attentifs les uns aux autres ?
- Y a-t-il de l'entraide ?
- Hygiène :
 - Sont-ils attentifs à leur propre hygiène, est-ce un automatisme ?
 - Sont-ils attentifs à la propreté des lieux après utilisation ?
- Autonomie :
 - Y a-t-il des restes dans les assiettes ?
 - Font-ils l'effort de goûter un peu de tout ? reconnaissent-ils l'importance d'une bonne alimentation ?
 - Etat des casiers ? les affaires sont-elles rangées à chaque casier ? sont-ils attentifs à leurs affaires et à celles des autres ?
- Vie quotidienne/collective :
 - Ambiance générale ? ont-ils accès aux jeux ? sont-ils demandeurs ?
- **La sieste**

Le simple fait de s'allonger quelques instants en cours de journée peut être considéré comme une sieste, donc comme un acte réparateur.

La sieste a de nombreux bénéfices, elle réduit le stress, améliore la mémoire et la concentration, libère la créativité et rééquilibre le fonctionnement nerveux.

- **objectifs intermédiaires / opérationnels**

- respecter le rythme de l'enfant ainsi que les besoins physiologiques liés à son âge
 - pouvoir se reposer

Après le repas, un animateur propose aux plus petits un temps de repos où chacun peut s'il le souhaite se reposer.

Chaque enfant retrouve alors un petit lit où l'attend son doudou (pour ceux qui en ont un).

Un temps de relaxation sera mis en place en début de sieste afin d'encourager le retour au calme et le retour sur soi.

Puis, l'animateur propose une ou deux petites histoires. A la fin de celles-ci, il baisse légèrement la lumière et installe un fond musical doux. Pendant plus ou moins 30

minutes, l'animateur reste dans la salle de sieste auprès des enfants. Passé les 30 minutes, il propose aux enfants qui n'auront pas trouvé le sommeil de se lever et d'aller rejoindre les autres en temps libre.

Pour ceux qui se sont endormis, un baby-phone est branché dans la salle de sieste ainsi que dans le bureau. Chaque enfant peut dormir le temps qu'il le souhaite. Lorsqu'il se réveille, un animateur ira l'accueillir et lui proposera de rejoindre une activité.

Une grande qualité d'adaptation est donc nécessaire de la part des animateurs.

Cette salle est aussi accessible aux plus grands qui souhaiteraient rester dans le calme se reposer. Tout en laissant bien sûr la priorité aux plus petits.

Critères d'évaluation :

- Qualité du sommeil de l'enfant
- Temps du sommeil

8. Rythme de la journée (temps d'accueil)

| |
|--|
| JOURNÉE TYPE ELEMENTAIRES / MATERNELS OTTMARSHEIM |
|--|

- **7h- 9h** : arrivées échelonnées des enfants
 - transmissions au professionnel d'accueil (bien aller à la rencontre de chaque famille). Une seule salle ouverte dès 7h (mise en évidence des jeux, une petite musique douce, afin de « remplir » le vide pour les 1ers enfants arrivés).
 - collation échelonnée (environ 8h15/9h, à adapter selon arrivées). Un professionnel responsable de cette collation (salle restauration).
 - **Petits** + **grands** : scinder les groupes (ouverture d'une autre salle) en fonction des arrivées (environ 8h-8h15, à adapter).
- **Après 9h** : rassemblement (musique)
 - musique de rassemblement.
- **9h15-9h30** : Temps d'échanges/ humeur du jour puis lancement des activités (affichage avec visuel Kouki chez les maternels) **Petits**
 - Temps d'échanges puis réalisation du tableau des tâches de la vie quotidienne (brigade) + lancement des activités **grands**
 - **Fin des activités – repas** : temps libre / pauses de certains personnels
 - **Repas** :
 - **Petits** : l'animateur de sieste accompagnera les petites sections dans la salle de sieste afin d'y déposer leur doudou (avant le repas).
 - **Petits** + **grands** : les enfants se servent seuls / ou buffets certains jours (plats mis à disposition).
 - **Petits+ grands** : missions (décidées dès le début du repas sur la base du volontariat) :
 - Distribution du pain + entrée : 2
 - Cruches : 2
 - Nettoyage : 2
 - **Après le repas** :
 - **Petits** : sieste pour les PS (rester au moins 30 mn avec eux, musique douce + baby phone)

- **Petits** + **grands** : temps calme : lecture / temps snoezelen/ coloriage
- **Vers 14h** : début des activités de l'après-midi
- **Vers 16h** :
 - **Petits** + **grands** : goûter + forum (1 animateur profitera de ce temps pour passer à chaque table afin de sonder les enfants sur l'appréciation de leur journée)
- **Accueil du soir** : transmission aux familles : aller à la rencontre de chaque famille.
- **Vers 17h45** : n'ouvrir plus qu'une seule salle
- **18h30** : les parents doivent avoir quitté le service. Fermeture du site.

VI Relation avec les partenaires

Travail en partenariat avec les différentes institutions :

- Les financeurs (M2A, la C.A.F.)
- Le ministère de tutelle
- Les communes du secteur
- Les services de la SPLEA 68 (AJT, multi-accueils...)
- La médiathèque de Bantzenheim
- L'AS Chalampé (basket)
- L'office du tourisme de Neuf-Brisach

VII Modalités d'évaluation

A la fin du centre de loisirs, l'équipe se réunira afin d'évaluer les objectifs de ce projet pédagogique :

- ont-ils été atteints ?
- Pourquoi ?
- Les moyens mis en place étaient-ils adaptés ?
- Les activités étaient-elles adaptées ?
- Analyse des notes prises lors des retours pendant les goûters / fin des activités / forum
- Observations et retours de chaque membre de l'équipe
- Appréciations, retours des enfants et des familles

Un échange permanent au sein de l'équipe d'animation tout au long du centre permet également de repérer et résoudre directement les difficultés rencontrées.

- Retour de l'évaluation de ce centre Réunion pôle JAP

Toutes ces rencontres nous permettent de réfléchir ensemble à l'action menée, au service, aux valeurs, aux difficultés rencontrées ; ce qui nous permet d'être constamment dans une démarche de réflexion et d'évaluation afin de proposer aux familles un accueil de qualité.

ANNEXES